

Image not found or type unknown



## Mise en vente d'un terrain agricole pour la 2eme fois

Par **marie87**, le **16/06/2014** à **15:53**

Bonjour, pour des raisons personnelles j'ai annulé la mise en vente d'un terrain agricole il y a 2 mois. Je n'avais signé aucun compromis de vente, j'avais un acquéreur, et deux personnes (voisines du terrain à vendre) avaient préempté .

je voudrais savoir s'il y a un délai à respecter pour mettre à nouveau mon terrain en vente et si je peux majorer le prix du terrain sans être inquiétée par les personnes ayant préemptés la première fois.

je vous remercie.